

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830



## 2K-MIX FAST prepolymer

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : 2K-MIX FAST prepolymer  
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)  
Type de produit REACH : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Colle/adhésif

##### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur de la fiche de données de sécurité

TEC7\*  
Industrielaan 5B  
B-2250 Olen  
☎ +32 14 85 97 37  
☎ +32 14 85 97 38  
info@tec7.be  
\*TEC7 is a registered trademark of Novatech International N.V.

##### Fabricant du produit

Novatech International N.V.  
Industrielaan 5B  
B-2250 Olen  
☎ +32 14 85 97 37  
☎ +32 14 85 97 38  
info@tec7.be

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais) :  
+32 14 58 45 45 (BIG)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Carc.	catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Resp. Sens.	catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Skin Sens.	catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Acute Tox.	catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
STOT RE	catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes (appareil respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Skin Irrit.	catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit.	catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE	catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage



Contient: isocyanate de polyméthylène polyphénylène; 4,4'-méthylènediphényldiisocyanate, oligomères; acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène, polymère d'alpha-hydro-omega-hydroxypoly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyle)]; diisocyanate de 4,4'-méthylènediphénylène; diisocyanate de 4,4'-méthylènediphénylène, produits de réaction oligomères avec alpha-hydro-omega-hydroxypoly[oxy-1,2-éthanediyle]; masse de réaction de diisocyanate de 4,4'-méthylènediphénylène et isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl) phényle; acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène, polymère d'alpha, alpha, alpha-1,2,3-propanetriyltris[omega-hydroxypoly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyle)]]; diisocyanate de 4,4'-méthylènediphénylène, produits de réaction oligomériques avec glycérol, propoxylés.

Mention d'avertissement Danger

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

<http://www.big.be>

© BIG vzw

Motif de la révision: 3.2

Numéro de la révision: 0401

Date d'établissement: 2006-02-02

Date de la révision: 2019-04-15

Numéro de produit: 43134

1 / 21

134-16433-650-fr-FR

# 2K-MIX FAST prepolymer

## Phrases H

H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (appareil respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

## Phrases P

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## Informations supplémentaires

- Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.
- Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
- Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

## 2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Ne s'applique pas

### 3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE N° de liste	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque
isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	15%≤C<20%	Carc. 2; H351 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	(1)(2)(8)(10)(V)	Constituant
4,4'-méthylèndiphényldiisocyanate, oligomères 01-2119457013-49	25686-28-6 500-040-3	10%≤C<15%	Carc. 2; H351 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	(10)	Constituant
acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène, polymère d'alpha- hydro-omega-hydroxypoly[oxy(méthyl-1,2- éthanedioyle)]	53862-89-8	10%≤C<15%	Carc. 2; H351 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	(1)(10)	Constituant

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2006-02-02

Date de la révision: 2019-04-15

Numéro de la révision: 0401

Numéro de produit: 43134

2 / 21

# 2K-MIX FAST prepolymer

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle 01-2119457014-47	101-68-8 202-966-0	10%≤C<15%	Carc. 2; H351 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	(1)(2)(8)(10)	Constituant
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, produits de réaction oligomères avec alpha-hydro-omega-hydroxypoly(oxy-1,2-éthanediyle)	9048-57-1 500-028-8	5%≤C<10%	Carc. 2; H351 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	(1)	Constituant
masse de réaction de diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl) phényle 01-2119457015-45	905-806-4	5%≤C<10%	Carc. 2; H351 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	(1)(10)	Constituant
acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène, polymère d'alpha, alpha, alpha-1,2,3-propanetriyltris[omega-hydroxypoly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyle)]]	57029-46-6	3%≤C<5%	Carc. 2; H351 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	(1)(8)	Constituant
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, produits de réaction oligomériques avec glycérol, propoxylés	52409-10-6 500-115-0	1%≤C<2.5%	Carc. 2; H351 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	(1)	Constituant
talc (Mg3H2(SiO3)4)	14807-96-6 238-877-9	5%≤C<10%		(2)	Constituant

(1) Texte intégral des phrases H: voir point 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(8) Limites de concentration spécifiques, voir point 16

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

(V) Exempté d'enregistrement sous REACH (Règlement (CE) n° 1907/2006, article 2 (9), polymères)

Note: les numéros 9xx-xxx-x sont des numéros de liste provisoires attribués par l'Echa dans l'attente d'un numéro d'inventaire CE officiel

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Mesures générales:

Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

#### Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

#### Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### 4.2.1 Symptômes aigus

##### Après inhalation:

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2006-02-02

Date de la révision: 2019-04-15

Numéro de la révision: 0401

Numéro de produit: 43134

3 / 21

# 2K-MIX FAST prepolymer

Toux. Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. Maux de tête. LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT APPARAÎTRE AVEC LATENCE: Risque d'œdème pulmonaire.

**Après contact avec la peau:**

Picotement/irritation de la peau.

**Après contact avec les yeux:**

Irritation du tissu oculaire.

**Après ingestion:**

Irritation des muqueuses gastro-intestinales. Nausées. Vomissements. Diarrhée.

**4.2.2 Symptômes différés**

Pas d'effets connus.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1. Moyens d'extinction**

**5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:**

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide à mousse classe B, Extincteur rapide au CO<sub>2</sub>.

Grand incendie: Mousse classe B (non résistant à l'alcool).

**5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:**

Petit incendie: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque.

Grand incendie: Eau; risque d'extension de la flaque.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone). En cas d'échauffement: libération de gaz/vapeurs toxiques/combustibles (cyanure d'hydrogène, isocyanates). Se décompose en présence d'eau (humidité).

**5.3. Conseils aux pompiers**

**5.3.1 Instructions:**

Refroidir à l'eau les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives.

**5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:**

Gants. Écran facial. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pas de flammes nues.

**6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes**

Voir point 8.2

**6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes**

Gants. Écran facial. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Recueillir le produit qui se libère. Endiguer le liquide répandu. Empêcher toute propagation dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber liquide répandu dans matériau inerte, p.ex.: sable, sciure de bois. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter produit recueilli au fabricant/à l'instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir point 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Tenir l'emballage bien fermé.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:**

Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Protéger contre le gel. Ventilation au ras du sol. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conforme à la réglementation.

**7.2.2 Tenir à l'écart de:**

Sources de chaleur, acides (forts), bases (fortes), agents d'oxydation, eau/humidité, métaux.

**7.2.3 Matériau d'emballage approprié:**

Aucun renseignement disponible

# 2K-MIX FAST prepolymer

## 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aluminium, cuivre, fer, zinc.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

##### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

##### Belgique

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane (MDI)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	0.005 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	0.052 mg/m <sup>3</sup>
Talc (sans fibre d'amiant)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	2 mg/m <sup>3</sup>

##### Pays-Bas

Talk (respirabel)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	0.25 mg/m <sup>3</sup>
-------------------	---	------------------------

##### France

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	0.01 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	0.1 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur courte durée (VL: Valeur non réglementaire indicative)	0.02 ppm
	Valeur courte durée (VL: Valeur non réglementaire indicative)	0.2 mg/m <sup>3</sup>

##### Allemagne

4,4'-Methylendiphenyldiisocyanat	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	0.05 mg/m <sup>3</sup>
pMDI (als MDI berechnet)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	0.05 mg/m <sup>3</sup>

##### UK

Isocyanates, all (as -NCO) Except methyl isocyanate	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	0.02 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	0.07 mg/m <sup>3</sup>
Talc, respirable dust	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	1 mg/m <sup>3</sup>

##### USA (TLV-ACGIH)

Methylene bisphenyl isocyanate (MDI)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	0.005 ppm
Talc (containing no asbestos fibers)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	2 mg/m <sup>3</sup> (R,E)

R,E: Respirable fraction. The value is for particulate matter containing no asbestos and < 1% crystalline silica

##### b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom de produit	Essai	Numéro
4,4-Methylene Bisphenyl Isocyanate (MDI) (Isocyanates)	NIOSH	5521
4,4'-Methylenebis(phenylisocyanate)	NIOSH	5525
Isocyanates	NIOSH	5521
Isocyanates	NIOSH	5522
Methylene Bisphenyl Isocyanate - (MDI)	OSHA	18
Methylene Bisphenyl Isocyanate (MDI)	OSHA	47
Methylene Bisphenyl Isocyanate	OSHA	33

#### 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.4 Valeurs seuils

##### DNEL/DMEL - Travailleurs

4,4'-méthylendiphenyldiisocyanate, oligomères

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	0.05 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus systémiques – inhalation	0.1 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets locaux à long terme – inhalation	0.05 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus locaux – inhalation	0.1 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus systémiques – voie cutanée	50 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus locaux – voie cutanée	28.7 mg/cm <sup>3</sup>	

# 2K-MIX FAST prepolymer

## diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	0.05 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus locaux – inhalation	0.1 mg/m <sup>3</sup>	

## masse de réaction de diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl) phényle

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	0.05 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus locaux – inhalation	0.1 mg/m <sup>3</sup>	

## talç (Mg<sub>3</sub>H<sub>2</sub>(SiO<sub>3</sub>)<sub>4</sub>)

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	2.16 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus systémiques – inhalation	2.16 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets locaux à long terme – inhalation	3.6 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus locaux – inhalation	3.6 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	3.2 mg/kg bw/jour	
	Effets locaux à long terme – voie cutanée	4.54 mg/cm <sup>2</sup>	

## DNEL/DMEL - Grand public

### 4,4'-méthylènediphényldiisocyanate, oligomères

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	0.025 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus systémiques – inhalation	0.05 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets locaux à long terme – inhalation	0.025 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus locaux – inhalation	0.05 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus systémiques – voie cutanée	25 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus locaux – voie cutanée	17.2 mg/cm <sup>3</sup>	
	Effets aigus systémiques – voie orale	20 mg/kg bw/jour	

## diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	0.025 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus systémiques – inhalation	0.05 mg/m <sup>3</sup>	

## masse de réaction de diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl) phényle

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	0.025 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus locaux – inhalation	0.05 mg/m <sup>3</sup>	

## talç (Mg<sub>3</sub>H<sub>2</sub>(SiO<sub>3</sub>)<sub>4</sub>)

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	1.08 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus systémiques – inhalation	1.08 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets locaux à long terme – inhalation	1.8 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus locaux – inhalation	1.8 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	21.6 mg/kg bw/jour	
	Effets locaux à long terme – voie cutanée	2.27 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	160 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – voie orale	160 mg/kg bw/jour	

## PNEC

### 4,4'-méthylènediphényldiisocyanate, oligomères

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	1 mg/l	
Eau salée	0.1 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	10 mg/l	
STP	1 mg/l	
Sol	1 mg/kg sol dw	

## diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	1 mg/l	
Eau de mer	0.1 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	10 mg/l	
STP	1 mg/l	
Sol	1 mg/kg sol dw	

## masse de réaction de diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl) phényle

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	1 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	10 mg/l	
Eau de mer	0.1 mg/l	
STP	1 mg/l	
Sol	1 mg/kg sol dw	

# 2K-MIX FAST prepolymer

talc (Mg<sub>3</sub>H<sub>2</sub>(SiO<sub>3</sub>)<sub>4</sub>)

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	597.97 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	597.97 mg/l	
Eau de mer	141.26 mg/l	
Eau de mer (rejets intermittents)	141.26 mg/l	
Sédiment d'eau douce	31.33 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	3.13 mg/kg sédiment dw	
Air	10 mg/m <sup>3</sup>	

## 8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

#### a) Protection respiratoire:

Masque complet avec filtre de type A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

#### b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

Matériaux appropriés	Délai de rupture mesuré	Épaisseur	Indice de protection
caoutchouc nitrile	> 480 minutes	> 0.5 mm	Classe 6

#### c) Protection des yeux:

Écran facial.

#### d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Liquide
Odeur	Aucun renseignement disponible concernant l'odeur
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Beige
Taille des particules	Sans objet (liquide)
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	Non classé comme inflammable
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	20 Pa.s ; 20 °C
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	> 200 °C
Taux d'évaporation	< 1 ; Acétate de butyle
Densité de vapeur relative	> 1
Pression de vapeur	< 0.01 hPa ; 25 °C
Solubilité	L'eau ; insoluble
Densité relative	1.3
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	203 °C
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	Aucun renseignement disponible

### 9.2. Autres informations

Densité absolue	1288 kg/m <sup>3</sup>
-----------------	------------------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

À température > point d'éclair: risque d'incendie/explosion accru.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2006-02-02

Date de la révision: 2019-04-15

Numéro de la révision: 0401

Numéro de produit: 43134

7 / 21

# 2K-MIX FAST prepolymer

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Se décompose en présence d'eau (humidité).

## 10.4. Conditions à éviter

### Mesures de précaution

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

## 10.5. Matières incompatibles

Acides (forts), bases (fortes), agents d'oxydation, eau/humidité, métaux.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'échauffement: libération de gaz/vapeurs toxiques/combustibles (cyanure d'hydrogène, isocyanates). En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.1.1 Résultats d'essais

#### Toxicité aiguë

##### 2K-MIX FAST prepolymer

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

##### isocyanate de polyméthylène polyphénylène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		> 10000 mg/kg		Rat	Étude de littérature	
Dermal	DL50		> 5000 mg/kg		Lapin	Étude de littérature	
Inhalation (vapeurs)	DL50		10 mg/l - 20 mg/l	4 h	Rat	Étude de littérature	
Inhalation			catégorie 4			Étude de littérature	

##### 4,4'-méthylènediphényldiisocyanate, oligomères

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 425	> 5000 mg/kg bw		Rat (femelle)	Read-across	
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 9400 mg/kg bw	24 h	Lapin (masculin / féminin)	Read-across	
Inhalation (aérosol)	CL50	OCDE 403	310 mg/m <sup>3</sup> air	4 h	Rat (masculin / féminin)	Read-across	

##### acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène, polymère d'alpha-hydro-omega-hydroxypoly(oxy(méthyl-1,2-éthanediyle))

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Inhalation (brouillard)	CL50		0.49 mg/lcatégorie 4	4 h	Rat	Étude de littérature	

##### diisocyanate de 4,4'-méthylènediphénylène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	> 7616 mg/kg		Rat (femelle)	Read-across	
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 9400 mg/kg bw	24 h	Lapin (masculin / féminin)	Read-across	
Inhalation (aérosol)	CL50	Équivalent à OCDE 403	0.49 mg/l air	4 h	Rat (masculin / féminin)	Read-across	
Inhalation			catégorie 4			Annexe VI	

##### diisocyanate de 4,4'-méthylènediphénylène, produits de réaction oligomères avec alpha-hydro-omega-hydroxypoly(oxy-1,2-éthanediyle)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Inhalation			catégorie 4			Littérature	

# 2K-MIX FAST prepolymer

masse de réaction de diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl) phényle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Autres	> 2000 mg/kg bw		Rat (masculin / féminin)	Dispense de données	
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 9400 mg/kg bw	24 h	Lapin (masculin / féminin)	Read-across	
Inhalation (aérosol)	CL50	OCDE 403	0.368 mg/l	4 h	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation			catégorie 4			Jugement d'experts	

La classification de cette substance est discutable puisqu'elle ne correspond pas à la conclusion du test acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène, polymère d'alpha, alpha, alpha-1,2,3-propanetriyltris[omega-hydroxypoly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyle)]]

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Inhalation			catégorie 4			Littérature	

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, produits de réaction oligomériques avec glycérol, propoxylés

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Inhalation			catégorie 4			Étude de littérature	

talc (Mg<sub>3</sub>H<sub>2</sub>(SiO<sub>3</sub>)<sub>4</sub>)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 423	> 5000 mg/kg bw		Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	OCDE 402	> 2000 mg/kg bw	24 h	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation (aérosol)	CL50	OCDE 403	> 2.1 mg/l	4 h	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	

## Conclusion

Nocif par inhalation.  
Non classé pour la toxicité aiguë en cas de contact cutané  
Non classé pour la toxicité aiguë en cas d'ingestion

## Corrosion/irritation

### 2K-MIX FAST prepolymer

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
La classification est fondée sur les composants à prendre en compte  
isocyanate de polyméthylène polyphénylène

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Irritant; catégorie 2					Étude de littérature	
Peau	Irritant; catégorie 2					Étude de littérature	
Inhalation	Irritant; STOT SE cat.3					Étude de littérature	

4,4'-méthylènediphényldiisocyanate, oligomères

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	OCDE 405	24 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Read-across	
Peau	Irritant	OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Read-across	
Peau	Corrosif	OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Read-across	
Peau	Irritant; catégorie 2					Annexe VI	

acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène, polymère d'alpha-hydro-omega-hydroxypoly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyle)]

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Irritant					Étude de littérature	
Peau	Irritant					Étude de littérature	
Inhalation	Irritant					Étude de littérature	

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2006-02-02

Date de la révision: 2019-04-15

Numéro de la révision: 0401

Numéro de produit: 43134

9 / 21



# 2K-MIX FAST prepolymer

## isocyanate de polyméthylène polyphénylène

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Sensibilisant; catégorie 1					Étude de littérature	
Inhalation	Sensibilisant; catégorie 1					Étude de littérature	

## 4,4'-méthylènediphényldiisocyanate, oligomères

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Sensibilisant	OCDE 406		24; 48 heures	Cobaye (masculin / féminin)	Read-across	
Inhalation	Sensibilisant	Autres			Rat (mâle)	Valeur expérimentale	

## acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène, polymère d'alpha-hydro-omega-hydroxypoly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyle)]

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Sensibilisant					Étude de littérature	
Inhalation	Sensibilisant					Étude de littérature	

## diisocyanate de 4,4'-méthylènediphénylène

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 406	12 h	24; 48 heures	Cobaye (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation	Sensibilisant				Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Inhalation	Sensibilisant				Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	

## diisocyanate de 4,4'-méthylènediphénylène, produits de réaction oligomères avec alpha-hydro-omega-hydroxypoly[oxy-1,2-éthanediyle]

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Sensibilisant; catégorie 1					Littérature	
Inhalation	Sensibilisant; catégorie 1					Littérature	

## masse de réaction de diisocyanate de 4,4'-méthylènediphénylène et isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl) phényle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Dermique (sur les oreilles)	Sensibilisant		6 jour(s)		Souris	Valeur expérimentale	
Inhalation	Sensibilisant				Rat (mâle)	Read-across	

## acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène, polymère d'alpha, alpha, alpha-1,2,3-propanetriyltris[omega-hydroxypoly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyle)]]

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Sensibilisant; catégorie 1					Littérature	
Inhalation	Sensibilisant; catégorie 1					Littérature	

## diisocyanate de 4,4'-méthylènediphénylène, produits de réaction oligomériques avec glycérol, propoxylés

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Sensibilisant; catégorie 1					Étude de littérature	
Inhalation	Sensibilisant; catégorie 1					Étude de littérature	

## talç (Mg3H2(SiO3)4)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation	Non sensibilisant				Rat (mâle)	Valeur expérimentale	

### Conclusion

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2006-02-02

Date de la révision: 2019-04-15

Numéro de la révision: 0401

Numéro de produit: 43134

11 / 21

# 2K-MIX FAST prepolymer

## 2K-MIX FAST prepolymer

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte  
isocyanate de polyméthylène polyphényle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Inhalation			STOT RE cat.2					Étude de littérature

## 4,4'-méthylènediphényldiisocyanate, oligomères

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Inhalation (aérosol)	NOAEC	Équivalent à OCDE 453	0.2 mg/m <sup>3</sup>	Système respiratoire	Aucun effet	104 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Read-across
Inhalation (aérosol)	LOAEC	Équivalent à OCDE 453	1 mg/m <sup>3</sup>	Système respiratoire	Histopathologie	104 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Read-across

## acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène, polymère d'alpha-hydro-omega-hydroxypoly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyle)]

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Inhalation			STOT RE cat.2					Étude de littérature

## diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Inhalation (aérosol)	LOAEC		0.23 mg/m <sup>3</sup> air	Poumons	Affection/dégénérescence des tissus pulmonaires	≤ 104 semaines (17h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale

## diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, produits de réaction oligomères avec alpha-hydro-omega-hydroxypoly[oxy-1,2-éthanediyle]

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Inhalation			STOT RE cat.2					Littérature

## masse de réaction de diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl) phényle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Inhalation (aérosol)	NOAEC	Équivalent à OCDE 453	0.2 mg/m <sup>3</sup> air		Aucun effet	104 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Read-across
Inhalation (aérosol)	LOAEC	Équivalent à OCDE 453	1.0 mg/m <sup>3</sup> air	Nez	Altération / dégénération	104 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Read-across

## acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène, polymère d'alpha, alpha, alpha-1,2,3-propanetriyltris[omega-hydroxypoly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyle)]]

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Inhalation			STOT RE cat.2					Littérature

## diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, produits de réaction oligomériques avec glycérol, propoxylés

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Inhalation			STOT RE cat.2	Système respiratoire				Étude de littérature

## talç (Mg3H2(SiO3)4)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (diète)	NOAEL	Équivalent à OCDE 452	100 mg/kg bw/jour		Aucun effet	101 jour(s)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Dermal								Dispense de données
Inhalation (aérosol)	NOAEC	Équivalent à OCDE 452	10.8 mg/m <sup>3</sup> air		Aucun effet	52 semaines (7h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale

## Conclusion

Risque présumé d'effets graves pour les organes (appareil respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Non classé pour la toxicité subchronique en cas de contact cutané

Non classé pour la toxicité subchronique en cas d'ingestion

## Mutagenicité sur les cellules germinales (in vitro)

### 2K-MIX FAST prepolymer

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2006-02-02

Date de la révision: 2019-04-15

Numéro de la révision: 0401

Numéro de produit: 43134

12 / 21

# 2K-MIX FAST prepolymer

## 4,4'-méthylèndiphényldiisocyanate, oligomères

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Read-across	

## diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

## talc (Mg<sub>3</sub>H<sub>2</sub>(SiO<sub>3</sub>)<sub>4</sub>)

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale	

## Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

### 2K-MIX FAST prepolymer

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

### 4,4'-méthylèndiphényldiisocyanate, oligomères

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 474	3 semaines (1h / jour, 1 jour / semaine)	Rat (mâle)		Read-across

### diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 474	3 semaines (1h / jour, 1 jour / semaine)	Rat (mâle)		Valeur expérimentale

### talc (Mg<sub>3</sub>H<sub>2</sub>(SiO<sub>3</sub>)<sub>4</sub>)

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Par voie orale (sonde gastrique))	Équivalent à OCDE 478	5 jours (1x / jour)	Rat (mâle)		Valeur expérimentale

### Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

## Cancérogénicité

### 2K-MIX FAST prepolymer

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

### isocyanate de polyméthylènenopolypiphényle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inconnu			catégorie 2					Étude de littérature

### 4,4'-méthylèndiphényldiisocyanate, oligomères

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inhalation (aérosol)	NOAEC	Équivalent à OCDE 453	1 mg/m <sup>3</sup> air	104 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet cancérogène	Système respiratoire	Read-across
Inhalation (aérosol)	LOAEC	Équivalent à OCDE 453	6 mg/m <sup>3</sup> air	104 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Formation de tumeur	Système respiratoire	Read-across

### diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inhalation (aérosol)	NOAEC	Autres	0.7 mg/m <sup>3</sup> air	104 semaines (17h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (femelle)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale

### diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, produits de réaction oligomères avec alpha-hydro-omega-hydroxypoly(oxy-1,2-éthanediyle)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inconnu			catégorie 2					Littérature

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2006-02-02

Date de la révision: 2019-04-15

Numéro de la révision: 0401

Numéro de produit: 43134

13 / 21

# 2K-MIX FAST prepolymer

masse de réaction de diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl) phényle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inhalation (aérosol)	NOAEC	Équivalent à OCDE 453	1 mg/m <sup>3</sup>	104 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Read-across
Inhalation (aérosol)	LOAEC	Équivalent à OCDE 453	6 mg/m <sup>3</sup> air	104 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Formation de tumeur	Poumons	Read-across

acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène, polymère d'alpha, alpha, alpha-1,2,3-propanetriyltris[omega-hydroxypoly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyle)]

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inconnu			catégorie 2					Littérature

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, produits de réaction oligomériques avec glycérol, propoxylés

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
			catégorie 2				Système respiratoire	Étude de littérature

talc (Mg<sub>3</sub>H<sub>2</sub>(SiO<sub>3</sub>)<sub>4</sub>)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inhalation (aérosol)	NOAEC	Étude de toxicité cancérigène	8.1 mg/m <sup>3</sup> air	30 jour(s)	Hamster (masculin / féminin)	Aucun effet cancérigène		Valeur expérimentale
Par voie orale (diète)	NOAEL	OCDE 453	100 mg/kg bw/jour	101 jour(s)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet cancérigène		Valeur expérimentale

## Conclusion

Susceptible de provoquer le cancer.

## Toxicité pour la reproduction

2K-MIX FAST prepolymer

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

4,4'-méthylènediphényldiisocyanate, oligomères

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	OCDE 414	4 mg/m <sup>3</sup> air	10 jours (6h / jour)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Read-across
Toxicité maternelle	NOAEL	OCDE 414	4 mg/m <sup>3</sup> air	10 jours (6h / jour)	Rat	Aucun effet	Généraux	Read-across

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	OCDE 414	3 mg/m <sup>3</sup> air	10 jours (6h / jour)	Rat (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
	LOAEL	OCDE 414	9 mg/m <sup>3</sup> air	10 jours (6h / jour)	Rat (femelle)	Embryotoxicité		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEL	OCDE 414	4 mg/kg bw/jour	10 jour(s)	Rat (femelle)	Aucun effet		Read-across
Effets sur la fertilité								Dispense de données

talc (Mg<sub>3</sub>H<sub>2</sub>(SiO<sub>3</sub>)<sub>4</sub>)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Étude de toxicité pour le développement	1600 mg/kg bw/jour	10 jours (1x / jour)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Étude de toxicité pour le développement	≥ 1600 mg/kg bw/jour	10 jours (1x / jour)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Équivalent à OCDE 416	> 900 mg/kg bw/jour	13 jours (1x / jour)	Lapin (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale

## Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

## Toxicité autres effets

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2006-02-02

Date de la révision: 2019-04-15

Numéro de la révision: 0401

Numéro de produit: 43134

14 / 21

# 2K-MIX FAST prepolymer

## 2K-MIX FAST prepolymer

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Organisme	Détermination de la valeur
DL50		100 mg/kg bw				Souris (mâle)	Valeur expérimentale Intrapéritonéale

## Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

### 2K-MIX FAST prepolymer

Eruption/dermatite. Difficultés respiratoires.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### 2K-MIX FAST prepolymer

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

L'évaluation du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte

isocyanate de polyméthylène polyphényle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë autres organismes aquatiques	CL50		> 1000 mg/l	96 h				Étude de littérature
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	OCDE 209	> 100 mg/l		Boue activée			Étude de littérature

#### 4,4'-méthylènediphényldiisocyanate, oligomères

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL0	Autres	> 3000 mg/l	96 h	Oryzias latipes	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Léthal
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	129.7 mg/l	24 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	OCDE 201	> 1640 mg/l	3 jour(s)	Scenedesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Taux de croissance
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	≥ 10 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	OCDE 209	> 100 mg/l	3 h	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Respiration

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
Toxicité macro-organismes du sol	NOEC	OCDE 207	≥ 1000 mg/kg sol dw	14 jour(s)	Eisenia fetida	Read-across
Toxicité plantes terrestres	CE50	Équivalent à OCDE 208	> 1000 mg/l	14 jour(s)	Avena sativa	Read-across

#### diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	> 1000 mg/l	96 h	Danio rerio	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	129.7 mg/l	24 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	OCDE 201	> 1640 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Taux de croissance
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	≥ 10 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	OCDE 209	> 100 mg/l	3 h	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Concentration nominale

# 2K-MIX FAST prepolymer

talc (Mg<sub>3</sub>H<sub>2</sub>(SiO<sub>3</sub>)<sub>4</sub>)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	ECOSAR v1.00	89581 mg/l	96 h	Pisces		Eau douce (non salée)	QSAR
Toxicité aiguë crustacés	CL50	ECOSAR v1.00	36812 mg/l	48 h	Daphnia sp.		Eau douce (non salée)	QSAR
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	ECOSAR v1.00	7203 mg/l	96 h	Algae		Eau douce (non salée)	QSAR
	NOEC	ECOSAR v1.00	918 mg/l	30 jour(s)	Algae		Eau douce (non salée)	QSAR
Toxicité chronique poissons	NOEC	ECOSAR v1.00	5980 mg/l	30 jour(s)	Pisces		Eau douce (non salée)	QSAR
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	ECOSAR v1.00	1460 mg/l	30 jour(s)	Daphnia sp.		Eau douce (non salée)	QSAR

## Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

## 12.2. Persistance et dégradabilité

isocyanate de polyméthylène polyphényle

### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 302C	< 60 %		Valeur expérimentale

### Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	3.221 h	1500000 /cm <sup>3</sup>	Valeur calculée

4,4'-méthylèndiphényldiisocyanate, oligomères

### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 302C	0 %	28 jour(s)	Read-across

### Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	0.92 jour(s)		QSAR

### Période de demi-valeur eau (t<sub>1/2</sub> eau)

Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
	20 h		Read-across

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 302C	0 %	28 jour(s)	Read-across

### Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	0.92 jour(s)		QSAR

### Période de demi-valeur eau (t<sub>1/2</sub> eau)

Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
	20 h		Read-across

talc (Mg<sub>3</sub>H<sub>2</sub>(SiO<sub>3</sub>)<sub>4</sub>)

### Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	18.602 h	1.5E6 /cm <sup>3</sup>	QSAR

## Conclusion

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

2K-MIX FAST prepolymer

### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

# 2K-MIX FAST prepolymer

isocyanate de polyméthylène polyphényle

## BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF		1		Pisces	Étude de littérature

## Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
KOWWIN		10.46		Calculé

4,4'-méthylènediphényldiisocyanate, oligomères

## BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	OCDE 305	92 - 200	28 jour(s)	Cyprinus carpio	Valeur expérimentale

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

## BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	OCDE 305	92 - 200; GLP	4 semaine(s)	Cyprinus carpio	Valeur expérimentale

## Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		4.51	22 °C	Valeur expérimentale

talc (Mg<sub>3</sub>H<sub>2</sub>(SiO<sub>3</sub>)<sub>4</sub>)

## BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	BCFBAF v3.01	3.162 l/kg			QSAR

## Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
KOWWIN		-9.4	25 °C	QSAR

## Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

## 12.4. Mobilité dans le sol

isocyanate de polyméthylène polyphényle

### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	9.078 - 10.597	Valeur calculée

### Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Fugacity Model Level III	0.0387 %		64.4 %	34.2 %	1.32 %	Valeur calculée

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

### Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
8.95E-7 atm m <sup>3</sup> /mol		25 °C		Valeur estimative

talc (Mg<sub>3</sub>H<sub>2</sub>(SiO<sub>3</sub>)<sub>4</sub>)

### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	1.50	QSAR

### Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
5.539E-29 atm m <sup>3</sup> /mol	SRC HENRYWIN v3.20	25 °C		QSAR

### Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau III	0 %	0 %	39.3 %	56 %	4.72 %	QSAR

## Conclusion

Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol  
Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

En raison de données insuffisantes, il ne peut pas être répondu à la question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

## 12.6. Autres effets néfastes

2K-MIX FAST prepolymer

Gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2006-02-02

Date de la révision: 2019-04-15

Numéro de la révision: 0401

Numéro de produit: 43134

17 / 21

# 2K-MIX FAST prepolymer

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

## Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

##### Union européenne

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 05 01\* (déchets non spécifiés ailleurs dans le chapitre 08: déchets d'isocyanates). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

#### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

#### 13.1.3 Emballages

##### Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10\* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Route (ADR), Chemin de fer (RID), Voies de navigation intérieures (ADN), Mer (IMDG/IMSBC), Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

#### 14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet, basé sur les informations disponibles
---------------------------	---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
	Aucun renseignement disponible

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
<ul style="list-style-type: none"><li>· isocyanate de polyméthylène polyphénylène</li><li>· 4,4'-méthylène diphenyldiisocyanate, oligomères</li><li>· acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène, polymère d'alpha-hydro-omega-hydroxypoly[oxy (méthyl-1,2-éthanediyle)]</li><li>· masse de réaction de diisocyanate de 4,4'-méthylène diphenyle et isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl) phényle</li></ul>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Ne peuvent être utilisés:<ul style="list-style-type: none"><li>— dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,</li><li>— dans des farces et attrapes,</li><li>— dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.</li></ul></li><li>2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.</li><li>3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et:<ul style="list-style-type: none"><li>— s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives</li></ul></li></ol>

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2006-02-02

Date de la révision: 2019-04-15

Numéro de la révision: 0401

Numéro de produit: 43134

18 / 21

# 2K-MIX FAST prepolymer

	c) la classe de danger 4.1; d) la classe de danger 5.1.	destinées au grand public, — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés H304. 4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN). 5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes: a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2010. 6. Au plus tard le 1 <sup>er</sup> juin 2014, la Commission invite l'Agence européenne des produits chimiques à élaborer un dossier, conformément à l'article 69 du présent règlement, en vue de l'interdiction éventuelle des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public. 7. Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché, pour la première fois, des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec H304 communiquent, pour le 1 <sup>er</sup> décembre 2011, puis sur une base annuelle, à l'autorité compétente de l'État membre concerné des informations sur les produits de substitution pour les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304. Les États membres mettent ces données à la disposition de la Commission.»
· diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, produits de réaction oligomères avec alpha-hydro-omega-hydroxypoly(oxy-1,2-éthanediyle) · masse de réaction de diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl) phényle	Diisocyanate de méthylènediphényle (MDI) y compris les isomères spécifiques suivants: diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diisocyanate de 2,4'-méthylènediphényle; diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle	1. Ne peut être mis sur le marché après le 27 décembre 2010, en tant que constituant de mélanges à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % de MDI en poids pour la vente au public, à moins que les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage: a) contienne des gants de protection conformes aux exigences de la directive 89/686/CEE du Conseil; b) porte de manière visible, lisible et indélébile, et sans préjudice d'autres dispositions de la législation communautaire concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et des mélanges, les mentions suivantes: " — Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. — Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. — Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387)." 2. Par dérogation, le paragraphe 1, point a), ne s'applique pas aux adhésifs thermofusibles.
· diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Diisocyanate de méthylènediphényle (MDI) y compris les isomères spécifiques suivants: diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diisocyanate de 2,4'-méthylènediphényle; diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle	1. Ne peut être mis sur le marché après le 27 décembre 2010, en tant que constituant de mélanges à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % de MDI en poids pour la vente au public, à moins que les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage: a) contienne des gants de protection conformes aux exigences de la directive 89/686/CEE du Conseil; b) porte de manière visible, lisible et indélébile, et sans préjudice d'autres dispositions de la législation communautaire concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et des mélanges, les mentions suivantes: " — Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. — Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. — Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387)." 2. Par dérogation, le paragraphe 1, point a), ne s'applique pas aux adhésifs thermofusibles.

## Législation nationale Belgique

### 2K-MIX FAST prepolymer

Aucun renseignement disponible

## Législation nationale Pays-Bas

### 2K-MIX FAST prepolymer

Waterbezwaarlijkheid	B (4); Algemene Beoordelingsmethodiek (ABM)
----------------------	---

## Législation nationale France

### 2K-MIX FAST prepolymer

Aucun renseignement disponible

### diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Catégorie cancérogène	4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane; C2
-----------------------	--

## Législation nationale Allemagne

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2006-02-02

Date de la révision: 2019-04-15

Numéro de la révision: 0401

Numéro de produit: 43134

19 / 21

# 2K-MIX FAST prepolymer

## 2K-MIX FAST prepolymer

WGK	1; Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) - 18. April 2017
<u>isocyanate de polyméthylène polyphényle</u>	
TA-Luft	5.2.5/l
TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	pMDI (als MDI berechnet); Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden
Sensibilisierende Stoffe	pMDI (als MDI berechnet); Sa; Atemwegssensibilisierende Stoffe
TRGS905 - Krebserzeugend	Techn. ("Polymeres") MDI (pMDI) (in Form atembare Aerosole, A-Fraktion); 2
TRGS905 - Erbgutverändernd	Techn. ("Polymeres") MDI (pMDI) (in Form atembare Aerosole, A-Fraktion); -
TRGS905 - Fruchtbarkeitsgefährdend	Techn. ("Polymeres") MDI (pMDI) (in Form atembare Aerosole, A-Fraktion); -
TRGS905 - Fruchtschädigend	Techn. ("Polymeres") MDI (pMDI) (in Form atembare Aerosole, A-Fraktion); -
Hautresorptive Stoffe	pMDI (als MDI berechnet); H; Hautresorptiv
<u>4,4'-méthylènediphényldiisocyanate, oligomères</u>	
TA-Luft	5.2.5/l
<u>diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle</u>	
TA-Luft	5.2.5/l
TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	4,4'-Méthylènediphényldiisocyanat; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden
Sensibilisierende Stoffe	4,4'-Méthylènediphényldiisocyanat; Sa; Atemwegssensibilisierende Stoffe Und Hautsensibilisierende Stoffe, an beiden Zielorganen Allergien auslösende
Hautresorptive Stoffe	4,4'-Méthylènediphényldiisocyanat; H; Hautresorptiv
<u>talc (Mg3H2(SiO3)4)</u>	
TA-Luft	5.2.1

## Législation nationale UK

### 2K-MIX FAST prepolymer

Aucun renseignement disponible

### isocyanate de polyméthylène polyphényle

Skin Sensitisation	Isocyanates, all (as -NCO) Except methyl isocyanate; Sen
Respiratory sensitisation	Isocyanates, all (as -NCO) Except methyl isocyanate; Sen

### diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Skin Sensitisation	Isocyanates, all (as -NCO) Except methyl isocyanate; Sen
Respiratory sensitisation	Isocyanates, all (as -NCO) Except methyl isocyanate; Sen

## Autres données pertinentes

### 2K-MIX FAST prepolymer

Aucun renseignement disponible

### isocyanate de polyméthylène polyphényle

CIRC - classification	3; Polymethylene polyphenyl isocyanate
-----------------------	--

### diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

CIRC - classification	3; 4,4'-méthylènediphényldiisocyanate and polymeric 4,4'-méthylènediphényldiisocyanate
-----------------------	--

### talc (Mg3H2(SiO3)4)

CIRC - classification	3; Talc
TLV - Carcinogen	Talc (containing no asbestos fibers); A4

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte intégral de toute phrase H visée au point 3:

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (appareil respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

(*)	CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
ADI	Acceptable daily intake
AOEL	Acceptable operator exposure level
CE50	Concentration Efficace 50 %
CL50	Concentration Létale 50 %
CLP (EU-GHS)	Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)
DL50	Dose Létale 50 %
DMEL	Derived Minimal Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
ERC50	EC50 in terms of reduction of growth rate

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2006-02-02

Date de la révision: 2019-04-15

Numéro de la révision: 0401

Numéro de produit: 43134

20 / 21

# 2K-MIX FAST prepolymer

NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistent, Bioaccumulable & Toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration
STP	Sludge Treatment Process
vPvB	very Persistent & very Bioaccumulative

## Limites de concentration spécifiques CLP

isocyanate de polyméthylènenpolyphényle	C ≥ 0.1 %	Resp. Sens. 1; H334	analogue à l'Annexe VI
	C ≥ 5 %	Skin Irrit. 2; H315	analogue à l'Annexe VI
	C ≥ 5 %	Eye Irrit. 2; H319	analogue à l'Annexe VI
	C ≥ 5 %	STOT SE 3; H335	analogue à l'Annexe VI
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	C ≥ 5%	Eye Irrit. 2; H319	CLP Annexe VI (ATP 0)
	C ≥ 5 %	Skin Irrit. 2; H315	CLP Annexe VI (ATP 0)
	C ≥ 5 %	STOT SE 3; H335	CLP Annexe VI (ATP 0)
masse de réaction de diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl) phényle	C ≥ 5 %	STOT SE 3; H335	ECHA
	C ≥ 0.1 %	Resp. Sens. 1; H334	ECHA

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.